

À propos de nous

C'est votre droit, en tant que bénéficiaire de soins de santé ou membre de sa famille, de faire part de vos commentaires, positifs et négatifs, sur les soins reçus. Cela ne compromettra en rien vos soins. Vos commentaires sont précieux pour nous, et nous les accueillons comme des occasions pour nous améliorer.

Le Bureau des relations avec la patientèle souscrit au principe de relations fondées sur la dignité ainsi que sur la confiance et le respect mutuels. L'objectivité, la connaissance, la collaboration, la transparence, l'équité et la confidentialité sont au cœur de notre activité.



Pour nous joindre



1 855 438-3003

8 h 30 à 17 h, fuseau horaire de l'Est

Lundi au vendredi



Bureau des relations avec la patientèle

Ministère de la Santé

C. P. 1000, succursale 1050

Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0



1-867-975-5388



patientrelations@gov.nu.ca



[www.gov.nu.ca/health/](http://www.gov.nu.ca/health/information/patient-relations)

[information/patient-relations](http://www.gov.nu.ca/health/information/patient-relations)



Ministère de la Santé
Gouvernement du Nunavut

Bureau des relations avec la patientèle



Vos commentaires sont importants pour nous

Quel est le rôle du Bureau des relations avec la patientèle?

- Le Bureau se veut un endroit où vous pourrez discuter confidentiellement avec votre famille de votre expérience en matière de soins de santé.
- L'équipe du bureau vous écoute avec respect vous exprimer sur votre expérience en soins de santé.
- L'équipe du Bureau transmet vos commentaires aux personnes concernées de votre équipe de soins de santé.
- Nous sommes là pour vous éclairer sur notre façon de fonctionner.

Puis-je faire part de mes commentaires si je ne suis pas la personne bénéficiaire des soins de santé?

Oui. Dans tel cas, le consentement de la personne bénéficiaire des soins de santé ou d'une personne spécialement mandatée pour la représenter est requis avant que nous puissions partager avec vous les renseignements concernant ses soins de santé.

Si j'ai des préoccupations concernant mes soins, comment puis-je procéder?

Étape 1

Parlez d'abord à une personne de l'équipe qui vous prodigue des soins : infirmière ou infirmier, médecin ou autre. Souvent, ce sont ces personnes qui connaissent le mieux votre situation et peuvent rapidement répondre à vos préoccupations.

Étape 2

Si vous n'êtes pas en mesure de discuter de vos préoccupations avec votre prestataire de soins primaires, vous pouvez parler à la personne qui gère ou supervise les programmes à votre centre de santé local.

Étape 3

Si ce processus ne vous a pas apporté satisfaction, vous devriez envisager de communiquer avec le Bureau des relations avec la patientèle. Vous pouvez transmettre vos commentaires par téléphone, ou par écrit en utilisant le télécopieur, le courriel ou le formulaire en ligne.



Et si je veux vous faire part d'un commentaire positif ou d'une bonne anecdote?

Bien sûr, nous voulons aussi connaître les expériences positives! Celles-ci nous permettent de mettre en évidence le travail de nos prestataires de soins, et nous nous assurons de les partager avec les personnes concernées.

